

## MAISON D'ARRET DE CHARLEVILLE

1941 - 1986

1792W 1 - 9

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine  
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

**Présentation générale du fonds**

**Identification :**

Référence	1792W 1 - 9
Intitulé	Maison d'arrêt de Charleville.
Dates extrêmes globales	1941-1986
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	20 registres, 9 boîtes, 0,90 mètre linéaire.

**Contexte :**

Nom du producteur	Maison d'arrêt (Charleville-Mézières, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Créée en septembre 1791, la maison d'arrêt est à l'origine une prison préventive pour y retenir ceux qui sont envoyés par mandat d'officier de police. Un arrêté du 20 octobre 1810 prévoit une maison d'arrêt dans chaque arrondissement. Y sont enfermés, dorénavant les femmes et les filles de mauvaises mœurs, les prévenus de délits ou les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, ainsi que les prévenus et les condamnés de moins de seize ans. La loi du 5 juin 1875 réforme le régime de la détention préventive et la gestion des courtes peines d'emprisonnement. Les inculpés, prévenus et accusés doivent individuellement être séparés pendant le jour et la nuit. Faute de financement, la loi n'est pas mise en œuvre.</p> <p>On peut distinguer les établissements pénitentiaires en fonction des personnes qu'ils sont destinés à accueillir et des règles qui y sont appliquées : les 99 maisons d'arrêt reçoivent les prévenus en attente de leur procès, ainsi que les détenus condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à deux ans ; les 85 établissements pour peines désignent les prisons qui reçoivent les condamnés à de longues peines d'au moins deux années. Parmi ces établissements pour peine, on distingue : 25 centres de détention qui accueillent des détenus présentant les meilleures perspectives de réinsertion sociale ; 6 maisons centrales qui reçoivent les détenus les plus dangereux ; 11 centres de semi-liberté destinés à accueillir des détenus bénéficiant d'un aménagement de peine ; 43 centres pénitentiaires qui sont des établissements de grande taille abritant au moins deux quartiers caractérisés par des régimes de détention différents : un centre pénitentiaire peut ainsi regrouper une maison</p>

## MAISON D'ARRET DE CHARLEVILLE.

d'arrêt, un centre de détention et/ou une maison centrale.

En 1914, on recense 368 maisons d'arrêt contre 176 en 1939, 115 en 2011 et 99 en 2014.

Historique de la conservation des documents Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage de la maison d'arrêt, place Winston Churchill à Charleville-Mézières.

Modalités et date d'entrée Versement du 7 décembre 2018.

### **Contenu et structure :**

Présentation du contenu Maison d'arrêt de Charleville : registres de libération des détenus, d'inscription des vêtements et des objets, de contrôle nominatif, de correspondance et de personnel (1941-1986).

Tris, éliminations réalisées Le service versant a réalisé un tri des registres les plus anciens et n'ayant plus d'utilité administrative.

Accroissements Sans objet

Mode de classement Le classement a été réalisé par type de registre et par ordre chronologique.

### **Conditions d'accès et d'utilisation :**

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par le règlement de réutilisation des données publiques voté par le Conseil départemental des Ardennes.

Langue et écriture des documents Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Sans objet

### **Sources complémentaires :**

Existence et lieu de conservation des originaux Sans objet

## MAISON D'ARRET DE CHARLEVILLE.

Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	4U 1109-1120 Tribunal de première instance de Charleville : registres des condamnés (1832-1955).  4U 1121-1122 Tribunal de première instance de Charleville. - Casiers judiciaires : bulletins individuels des condamnés (1831-1903).  1Y1-5 Fonds de la Préfecture concernant les établissements pénitentiaires : instructions, situation des prisons, artifs des cantine, personnel des maisons d'arrêt, camps d'internement de Pauvres (1913-1946).  2Y1-58 Maisons d'arrêt de Charleville, Rethel, Rocroi et Vouziers : registres d'écrou, registres des libérations par mois, registres du personnel (1875-1946).  1431W 1-60 Maisons d'arrêt de Charleville, Rethel et Sedan : répertoires généraux, registres d'écrou (1940-1986).  1793W 1 Maison d'arrêt de Rethel : registres du personnel et de libération des détenus (1945-1952).
Bibliographie	Sans objet

### **Contrôle de la description :**

Notes de l'archiviste	Vincent FAY
Règles ou conventions	Norme générale-internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	21 janvier 2019.



## MAISON D'ARRET DE CHARLEVILLE.

1792W 9

Registre des services de nuit des surveillants [indiquant les noms des surveillants et la répartition de leurs heures de travail] (16 mars 1961-11 novembre 1962).

Registre de correspondance entrante et sortante (1er décembre 1951-26 septembre 1957).

Registre de situation numérique et nominative aux différents ateliers de la maison d'arrêt (1er mai 1944-10 septembre 1947).

Registres de contrôle des retenues faites sur le pécule de réserve au titre des amendes et frais de justice [contient deux registres ainsi que diverses statistiques à l'occasion d'une inspection de la maison d'arrêt (1984)] (1947-1986).

1944-1986